

Projet de Zone Agricole Protégée : ZAP commune de Buzet-sur-Tarn

**Compte rendu de la 2^{ème} Réunion de Concertation
Mardi 26 Mai 2015**

Ordre du jour :

Présentation des résultats de l'étude et du projet de périmètre de ZAP

L'ensemble des partenaires potentiellement concernés par le projet : partenaires institutionnels, professionnels agricoles, propriétaires fonciers, ont été invités à la réunion (envoi d'un courrier postal par la mairie)

La procédure de ZAP prévoit une enquête publique, prévue courant automne 2015, qui permettra également au public de consulter le projet et de faire des observations.

Contenu de la réunion :

M. le Maire introduit la réunion en rappelant les objectifs de la commune pour la création d'une ZAP sur le territoire :

- Faire reconnaître l'identité agricole de la commune,
- Préserver et pérenniser sur le long terme l'activité agricole qui occupe une part prépondérante de l'activité économique locale,
- Assurer le maintien des équipements agricoles réalisés grâce à des investissements publics conséquents et aux efforts des agriculteurs, et qui contribuent à la performance des exploitations,
- Permettre le développement d'activités en lien avec l'agriculture,
- Maintenir un équilibre dans le développement et l'aménagement du territoire entre préservation de l'agriculture et développement urbain.

La Chambre d'agriculture présente les résultats de l'étude agricole et le projet de périmètre de ZAP :

L'étude agricole démontre une activité structurée et performante qui poursuit les efforts engagés par les générations précédentes pour développer l'activité :

- Un réseau collectif de drainage et d'irrigation mise en place à partir des années 1980,
- Des sols à forte et très forte potentialité agronomique,
- Des productions diversifiées : polyculture, cultures à forte valeur ajoutée (semences, maraîchage), activité d'élevage performante,
- Des exploitations bien structurées,
- Des habitudes de travail collectives (ASA, CUMA, ...),
- Une volonté de la protection durable du foncier agricole souhaitée par la profession.

Le projet de périmètre prend en compte les espaces agricoles à fort enjeu de préservation tout en réservant des espaces de développement communal à très long terme.

Nota : Le document de présentation est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la Commune (onglet ZAP) : <http://www.mairie-buzet-sur-tarn.fr/web/366-zap-zone-agricole-protegee.php>

La deuxième partie de la réunion est consacrée aux questions et échanges avec les participants.

Les remarques ont été émises en grande majorité par des propriétaires fonciers elles ont notamment porté sur les sujets suivants :

- Le PLU constitue selon eux un dispositif suffisant pour préserver l'espace agricole, la ZAP ne changera rien.
 - ☛ La ZAP est un outil de protection de l'espace agricole sur du long terme et permet de faire reconnaître des espaces agricoles d'utilité publique, alors que le PLU peut évoluer régulièrement (révisions en moyenne tous les 10 ans).
Pour la commune la ZAP est également un outil pour structurer le territoire.
- Les propriétaires craignent de pouvoir valoriser leur foncier : certains propriétaires se sont installés et ont acquis du foncier sur la commune il y a de nombreuses années dans l'espoir de pouvoir obtenir à terme des droits à construire, la ZAP ne leur permettra pas cette valorisation espérée.
 - ☛ Il est rappelé que la ZAP ne sera délimitée que sur des espaces qui ont actuellement une vocation et une valeur agricole, et qui conserveront cette vocation agricole. En conséquence il n'y aura pas de perte de valeur par rapport à la situation actuelle.
Il est précisé que les espaces qui ne sont pas dans le périmètre de la ZAP n'ont pas vocations à être transformés en terrains constructibles. Depuis plus de 15 ans les lois successives en matière d'aménagement et d'urbanisme obligent à une réduction de la consommation de l'espace agricole de plus en plus drastique par une densification des espaces déjà bâtis et un développement de l'urbanisation en continuité des bourgs et espaces déjà urbanisés.
- Remarques sur les effets de la ZAP sur la cohérence du territoire.
 - ☛ La ZAP doit contribuer à donner une cohérence au territoire en affichant sur la durée les espaces dédiés à l'agriculture.
Il est rappelé que les SCOT définissent des espaces agricoles à préserver et à protéger, et préconisent de mettre en place des ZAP pour garantir cette préservation.
La Directrice du SCOT Nord Toulousain confirme que le SCOT Nord Toulousain recommande la mise en place de ZAP.
- Remarque sur la forme : le document présentant le périmètre de la ZAP n'est pas suffisamment détaillé pour permettre une lecture à la parcelle, de ce fait, la réunion est perçue par quelques personnes comme une réunion d'information et non de concertation.
 - ☛ Il est précisé que la réunion n'a pas pour objet d'analyser les demandes individuelles, elle permet d'informer sur la procédure, le projet communal et son contenu, elle est destinée à recueillir les remarques des personnes et partenaires concernés.
Il est rappelé que la mairie a mis à disposition un registre pour que chacun puisse faire part de ces observations ou demandes particulières et consulter le document.
Par ailleurs, la période d'enquête publique sera également le moment pour chacun de consulter le dossier complet et de faire des remarques qui seront analysées par le commissaire enquêteur.
La commission municipale a d'ores et déjà analysé les demandes particulières qui ont été faites jusqu'à ce jour, certaines d'entre elles ont pu être prises en compte dans la délimitation du projet de périmètre.

En fin de réunion il est rappelé :

- Que les personnes qui souhaitent consulter le projet de ZAP à une échelle plus lisible que celle qui figure sur le document de présentation pourront aller le consulter en mairie, **courant du mois de juin 2015**, et faire des remarques orales ou écrites.
- Que l'enquête publique, prévue à l'automne 2015, permettra à tous de consulter le dossier et de faire des observations qui seront enregistrées et analysées par le commissaire enquêteur.